



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paiements pour services environnementaux

Guide d'utilisation - Animateur territorial

Application web « PSE environnement »

<https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/>

Avant-propos

L'application PSE environnement est un site internet ministériel pour accompagner la mise en œuvre de Paiements pour services environnementaux (PSE) dans le secteur agricole, dispositif porté par le ministère de la Transition écologique et les Agences de l'eau.

L'accompagnement de la mise en œuvre de PSE est également assurée, pour l'instruction administrative des dossiers des exploitants agricoles, par une télé-procédure sur l'application www.demarches-simplifiees.fr

L'utilisation de ces applications est obligatoire pour les différents utilisateurs : administration centrale, agences de l'eau, porteurs de projets.

Les objectifs de cette centralisation sont :

- Assurer des modalités de calcul de la subvention conformes au régime d'aide d'Etat approuvé par la Commission européenne ;
- Garantir l'accès aux informations nécessaires au rapportage européen et aux contrôles européens ;
- Accompagner les territoires à la mise en œuvre d'un dispositif nouveau ;
- Faciliter l'échange et le stockage d'informations pour les différents niveaux (national, bassin hydrographique, projet territorial, exploitation agricole).

Utilisation de l'application et objectif de ce guide

Ce guide a pour objectif de fournir toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation de l'application PSE environnement. La première partie expose le fonctionnement global de l'application en lien avec la conduite d'un projet PSE. La seconde partie est centrée sur l'utilisation pratique de l'application, en indiquant toutes les étapes nécessaires à la réalisation de chaque action au sein de l'application.

L'application a été conçue pour être utilisée, au possible, sans compétence particulière outre la navigation web. Des notices ont été prévues dans les pages web pour faciliter et accompagner l'utilisation de l'application.

Le présent guide permet d'avoir une vue d'ensemble des actions possibles et de guider l'utilisateur de manière plus complète, notamment en cas de doute ou de situation de blocage.

Aperçu global de l'application	4
Compte utilisateur.....	6
Se connecter	6
Gérer et modifier son profil utilisateur.....	7
Gérer les comptes utilisateurs	7
Espace connecté.....	10
Le projet PSE.....	10
Création d'un projet PSE.....	11
Gestion d'un projet PSE	12
Les exploitants agricoles.....	14
Associer un ou plusieurs exploitants agricoles à un projet PSE	14
Vue profil d'un exploitant agricole.....	15
La fiche projet PSE	16
Création et modification de la fiche du projet.....	16
Validation et publication de la fiche PSE	17
Cas particulier des fiches existantes sur l'ancienne version du site	18
Système d'indicateurs	19
Création et paramétrisation d'un système d'indicateurs	19
Proposer la création d'un nouvel indicateur	23
Tester le système d'indicateurs	24
Étapes de validation et publication du système d'indicateurs	24
Les simulations	27
Créer une simulation - généralités.....	28
Créer une simulation pour le compte d'un exploitant agricole.....	32
Définir la trajectoire initiale d'un exploitant	32
Réaliser une simulation de déclaration annuelle	32

Aperçu global de l'application

Les fonctionnalités principales de l'application PSE environnement sont :

- Communiquer sur le dispositif de PSE et sur les projets territoriaux mis en œuvre via la publication de contenu sur le site internet ;
- Créer le système d'indicateur d'un projet de PSE
- Générer des simulations de rémunération pour les agriculteurs

Elle est complétée par une télé-procédure nationale sur l'application www.demarches-simplifies.fr permettant de dématérialiser l'instruction administrative des dossiers d'agriculteurs. Ses fonctionnalités sont les suivantes :

- Le dépôt horodaté des dossiers de demande de paiement des agriculteurs ;
- Le routage des dossiers vers les instructeurs appropriés ;
- Une messagerie intégrée pour échanger avec l'agriculteur, notamment pour demander des informations complémentaires ;
- Des annotations privées pour l'instruction ;
- L' donnée de données pour le suivi global des dossiers.

L'application PSE environnement est structurée en 2 parties :

- Une partie « site public », consultable par tout internaute. Les pages du site internet sont les suivantes :
 - La page d'accueil ;
 - La page de présentation du dispositif PSE ;
 - La page liste des projets PSE ;
 - Les pages détail des projets PSE ;
 - Un formulaire de contact ;
 - Les mentions légales.
- Un espace connecté réservé aux parties prenantes de la mise en œuvre de PSE, appelé « tableau de bord ».

Dans la partie « site public », la liste des projets PSE est un support de communication de la mise en œuvre des PSE. Chaque porteur de projet doit rédiger une « fiche PSE » qui décrit le contexte du projet et les actions mises en œuvre. Cette rédaction est soumise à validation des Agences de l'eau ou de l'Administration centrale si le projet ne se fait pas en coopération avec une Agence de l'eau. Les fiches PSE sont destinées au grand public, à un public spécialisé, ou encore aux exploitants agricoles impliqués ou non dans le projet territorial.

Le formulaire de contact utilise un canal de communication national : il est fortement recommandé de ne l'utiliser qu'en dernier recours.

Pour toute assistance, veuillez-vous adresser à votre administrateur de proximité (administration centrale via l'adresse mail suivante : contact@pse-environnement.fr, Agence de l'eau)

L'espace tableau de bord comporte différents profils d'utilisateurs, dénommés ainsi dans l'application :

- Administration centrale (agents du ministère) ;
- Agence de l'eau (antenne et délégations) ;
- Animateur territorial (les agents du porteur de projet) ;
- Instructeur
- Contrôleur. (a seulement un accès pour voir le système d'indicateur d'un projet, les simulations)

A noter que les profils « animateur territorial » et « instructeur » peuvent être cumulés pour un même compte utilisateur, l'instruction faisant parti des compétences du porteur de projet.

Votre utilisation de l'application en tant qu'Animateur territorial

En tant qu'animateur territorial, l'utilisation de l'application passe d'abord par la création et la configuration d'un projet PSE puis, vous pourrez réaliser des simulations de performance environnementale et de rémunération pour le compte des exploitants agricoles de votre territoire.

La création du projet PSE consiste à configurer les objets suivants :

- Le système d'indicateurs, plus précisément :
 - Le choix des indicateurs, issus soit du catalogue national soit à créer pour l'inclure dans le catalogue national ;
 - La configuration du système d'indicateur : les valeurs bornes ou seuils de ces indicateurs ; les plafonds, la pondération des indicateurs entre eux, etc..
- La fiche PSE, publiée sur le site public pour valoriser le projet PSE, contenant des blocs textes à remplir et des éléments à importer

Compte utilisateur

L'inscription au site se fait par invitation

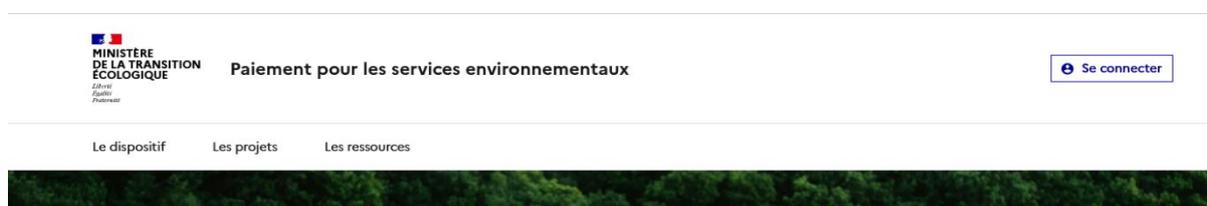
Afin d'obtenir votre compte utilisateur, rapprochez-vous de votre référent en Agence de l'eau ou de l'Administration Centrale (contact@pse-environnement.fr) pour que celle-ci crée votre compte ainsi que le territoire sur lequel vous souhaitez développer un PSE.

Un compte utilisateur est nominatif.

Une fois connecté au site vous pourrez créer les comptes des utilisateurs de votre territoire

Se connecter

Pour accéder au site, ouvrez votre navigateur internet, rendez-vous à l'adresse suivante <https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/>



Depuis la partie publique de l'application, cliquez sur le bouton **"Se connecter"**, affiché en haut à droite, pour accéder à la page d'authentification.

Authentification

Rappel : Un agent d'Agence de l'Eau ou d'Administration Centrale doit vous créer un compte et vous transmettre un mot de passe provisoire par un autre canal.

The image shows a login form titled 'Se connecter avec son compte'. It includes a note '* Champs obligatoires.' and a field for 'Identifiant *' with the format 'Format attendu : nom@domaine.fr'. Below this is a 'Mot de passe *' field with an 'Afficher' toggle. There is a link for 'Mot de passe oublié ?' and a checkbox for 'Se souvenir de moi'. A blue 'Se connecter' button is at the bottom.

Sur la page de connexion, renseignez votre adresse email et votre mot de passe, puis cliquez sur « Me connecter » pour accéder au tableau de bord.

Mot de passe :

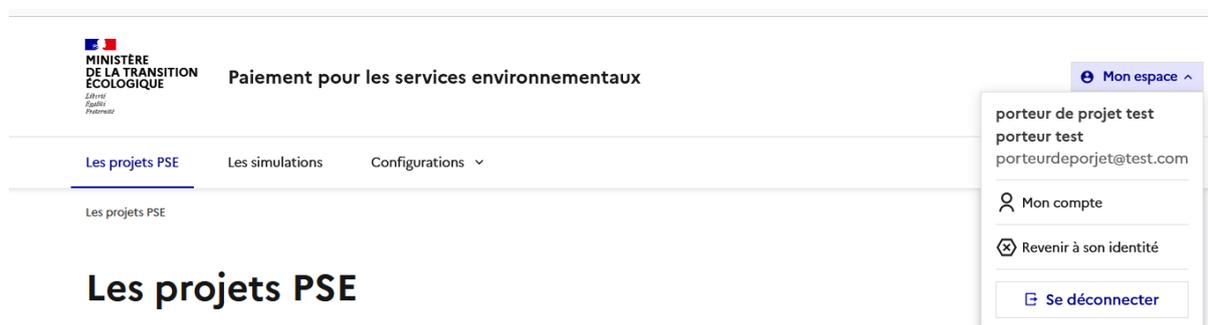
En cas d'oubli, cliquez sur le lien prévu 'Mot de passe oublié' pour suivre la procédure de renouvellement de mot de passe.

Vous recevrez une notification mail avec un lien à suivre pour le réinitialiser.

Gérer et modifier son profil utilisateur

Accéder à la page d'édition de son profil

Depuis le tableau de bord, cliquez sur le menu « Mon espace » en haut à droite de l'écran puis sur « Mon compte ».



Vous pouvez modifier votre profil en renseignant les champs dédiés. **Vous ne pouvez pas changer votre rôle, seule l'Agence de l'Eau ou l'administration centrale peut vous attribuer de nouveaux rôles.**

Gérer les comptes utilisateurs

Liste des utilisateurs

Depuis le menu, vous pouvez accéder à la liste des utilisateurs de votre territoire depuis l'entrée « Configurations » puis le sous-menu « Les utilisateurs ».



La liste affiche les informations des utilisateurs et permet de consulter ou modifier le profil des utilisateurs selon vos droits.

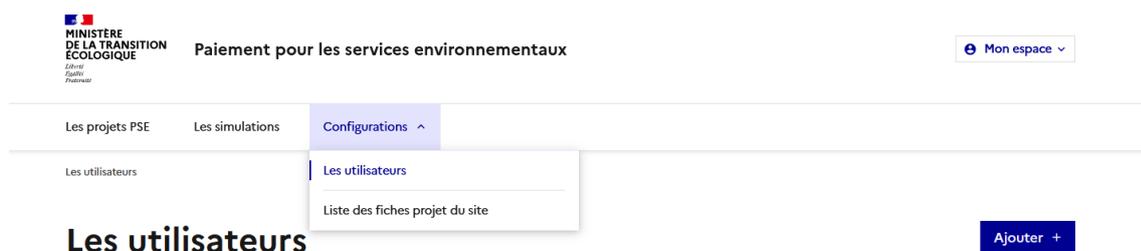
Créer un compte pour un tiers

Vous pouvez créer de nouveaux comptes utilisateurs « Animateur territorial », « Contrôleur » et « Instructeur » afin de leur attribuer des droits d'édition et de consultation sur le projet PSE que vous gérez.

Un compte utilisateur est personnel et ne doit pas être partagé.

Accéder au formulaire de création d'un utilisateur

Depuis le menu, cliquez sur « Configurations » puis « Les utilisateurs ». En haut de la liste, cliquez sur le bouton « **Ajouter +** » pour accéder au formulaire de création d'un compte.



Saisir le formulaire de création d'un utilisateur

Renseignez les informations personnelles de l'utilisateur à créer :

- Nom et Prénom
- Adresse email : ce sera l'identifiant de connexion de l'utilisateur
- Mot de passe : le mot de passe est à définir lors de la saisie du formulaire. Il est à communiquer à l'utilisateur via le canal de votre choix et pourra être modifié par ce dernier lors de sa première connexion en suivant la [procédure de renouvellement de mot de passe](#).
- Service et Fonction
- Choisissez le Rôle de l'utilisateur
- Cliquez sur **Enregistrer** pour sauvegarder

Une notification mail est adressée à l'utilisateur l'informant de la création de son compte.

Rappel : retrait des comptes "exploitant agricole"

Sur la nouvelle version de l'application, les exploitants agricoles n'ont plus d'espace connecté. Un profil peut être créé pour associer des simulations et suivre les rémunérations. Ils sont à ajouter depuis le projet PSE. Cf ["Ajouter un exploitant agricole"](#)

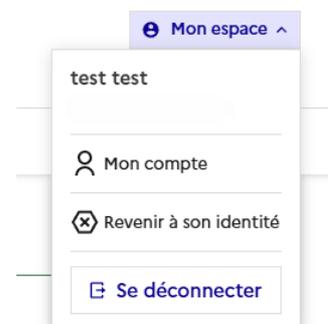
Imiter un utilisateur

2463	Instructor Account	PSE Haut Rhône	MTE	Admin centrale	Instructeur	22/01/2025 12:28:20	● ACTIF	Consulter ⓘ Imiter ⓘ
------	-----------------------	----------------	-----	----------------	-------------	------------------------	---------	-------------------------

Depuis la liste des utilisateurs, la fonctionnalité "Imiter" est proposée pour chaque utilisateur. En cliquant sur le bouton, cela vous permet de simuler l'emprunt d'un compte utilisateur et vous permet de **voir le site comme si vous étiez connecté avec son compte sans connaître son mot de passe.**

Ainsi, vous pouvez naviguer sur le site avec les permissions et rôles de cet utilisateur, ce qui vous permet de comprendre exactement ce qu'il voit ou ce qu'il peut faire sur le site. C'est particulièrement utile pour guider un utilisateur dans l'interface.

Depuis le menu 'Mon espace' le bouton 'Revenir à mon identité' permet d'arrêter l'imitation et de retrouver l'interface avec son profil



Espace connecté

Un fois connecté à l'application, le menu de navigation propose d'accéder à différentes listes :

- liste des projets PSE pour accéder au(x) projet(s) PSE de votre territoire
- liste des simulations pour consulter et rejouer les simulations associées à vos projets PSE
- listes des configurations
 - liste des utilisateurs pour consulter la liste des utilisateurs associés à votre territoire
 - liste des fiches pse pour consulter et éditer la ou les fiches PSE de valorisation de l'espace public

Le projet PSE

Cet espace permet de créer un projet PSE avec la définition de ses caractéristiques, la création du système d'indicateur et le simulateur pour le tester.

Une fois le projet PSE validé par l'agence de l'eau référente ou l'administration centrale, cet espace permet de générer les simulations de paiement des agriculteurs.

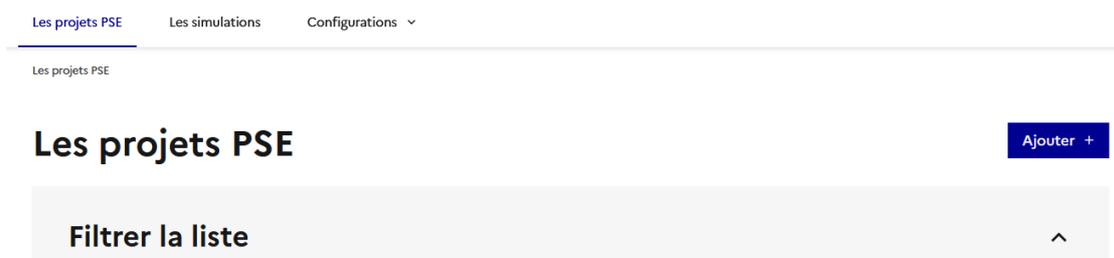
The screenshot shows the 'Les projets PSE' page. At the top, there is a navigation bar with 'Les projets PSE', 'Les simulations', and 'Configurations' (with a dropdown arrow). Below the navigation bar, the page title 'Les projets PSE' is displayed on the left, and an 'Ajouter +' button is on the right. A 'Filtrer la liste' section is shown, containing four dropdown menus: 'Nom', 'Territoire', 'Statut', and 'Porteur du projet'. Each dropdown menu has a 'Sélectionner' option and a downward arrow. At the bottom of the filter section, there is a 'Réinitialiser' button on the left and a 'Filtrer' button with a magnifying glass icon on the right.

Création d'un projet PSE

L'étape initiale consiste à créer votre projet PSE. Une fois créé il sera consultable par les utilisateurs associés au même territoire.

Si vous pilotez la mise en œuvre de plusieurs projets PSE sur des territoires différents, ou si vous souhaitez créer plusieurs systèmes d'indicateurs pour un même territoire PSE, il est possible de créer plusieurs projets PSE.

Depuis le menu, cliquez sur « Les projets PSE ». En haut de la liste cliquez sur le bouton « **Ajouter +** » pour accéder au formulaire de création d'un projet PSE.



Saisir le formulaire de création d'un projet PSE

Vous devez compléter les données d'informations générales du PSE pour pouvoir le créer. Toutes les informations pourront être modifiées après la création du PSE **excepté le nombre d'années engagées**.

- **Nom du projet PSE** : ce sera le nom qui permettra de retrouver le projet PSE sur l'espace connecté, qui sera mentionné dans les notifications mails de validations... Il doit être reconnaissable pour tous
- **Territoire** : la liste affiche le ou les territoires auxquels vous êtes associés sur le site
- **Adresse mail du référent projet PSE** : les notifications du projet PSE seront adressées à cette adresse mail : validation / rejet d'un système d'indicateur ou d'un indicateur
- **Nombre d'années engagées** : c'est le nombre d'année d'engagement des agriculteurs dans le PSE.
- **Carte de la zone PSE** : vous devez insérer une carte (sous format cartographique) de la zone dans laquelle vous souhaitez déployer le PSE. Cette information est à destination de l'agence de l'eau et de l'administration centrale, elle ne sera pas visible par ailleurs.

Au clic sur le bouton "Enregistrer" le projet est créé, il a le statut 'initialisé' et peut commencer à être configuré par le ou les animateurs territoriaux du territoire.

Gestion d'un projet PSE

Menu du projet PSE	L'espace 'Projet PSE' permet d'accéder à l'ensemble des éléments qui y sont rattachés.
Informations générales	
Système d'indicateurs	Il présente un système de navigation latéral appelé 'Menu du Projet PSE' qui permet d'accéder aux sous-espaces suivants :
Simulations de situations	
Exploitants agricoles	

Informations générales

Il s'agit de la page d'accueil du projet PSE. Elle présente les informations de présentation renseignées dans le formulaire de création du projet. Elles sont éditables au clic sur le bouton "Modifier" qui permet d'accéder au formulaire de modification.

Elle permet d'accéder à la page de création ou d'[édition de la fiche pse](#)

On y retrouve également le bloc "Étapes de validation et statut" en bas de page qui, selon les étapes du projets PSE propose de :

- **supprimer le projet PSE** : cela entraîne la suppression des systèmes d'indicateurs et des simulations associées
- **clôturer le projet PSE** : qui passe les systèmes d'indicateurs validés et publiés au statut "En révision. Les simulations non validées sont supprimées.
- **Refuser un projet PSE** : cette action est proposée uniquement aux utilisateurs agence de l'eau et permet de le fermer à l'édition.

Actif : Un projet PSE passe du statut initialisé au statut activé, automatiquement, dès lors qu'un de ses systèmes d'indicateurs est publié.

Liste des systèmes d'indicateur

Dans la section dédiée "Système d'indicateur" sont affichés les systèmes d'indicateurs brouillon, en révision, validés ou en attente de validation

- Pour créer un nouveau système d'indicateur, cliquez sur le [bouton "Ajouter"](#).
- Pour modifier un système d'indicateur « Brouillon » cliquez sur son titre

Rappel : Il ne peut y avoir qu'un seul système d'indicateur publié par projet PSE. Il peut y avoir plusieurs systèmes d'indicateur « brouillons ».

Liste des simulations

Dans la section dédiée "Simulations" on retrouve toutes les simulations effectuées à partir d'un des systèmes d'indicateurs du projet PSE.

Il est possible de filtrer la liste en choisissant un système d'indicateur en particulier ou bien de les filtrer par statut.

Depuis la liste, trois actions sont proposées pour chacune des simulations :

- **Voir les résultats :** permet d'accéder directement à la page du résultat de la simulation et d'y retrouver le pdf à télécharger
- **Modifier :** propose de consulter et d'éditer la simulation
- **Supprimer :** cette option offre la possibilité de supprimer la simulation

Liste des exploitants agricoles

Dans cette sous section on retrouve la liste des exploitants agricoles associés au Projet PSE et les différentes actions permettant d'en associer de nouveau.

Depuis la liste, plusieurs actions sont proposées pour chaque exploitant :

- **Consulter :** propose de consulter l'espace [profil de l'exploitant](#)
- **Modifier :** propose d'accéder au formulaire d'édition du [profil de l'exploitant](#)
- **Supprimer :** cette option offre la possibilité de supprimer l'exploitant
- **Quitter le projet PSE :** cette option offre la possibilité de retirer l'exploitant du projet PSE sans le supprimer pour autant. Il pourra ainsi être associé à un autre projet PSE ouvert sur l'application.

Les exploitants agricoles

Associer un ou plusieurs exploitants agricoles à un projet PSE

Pour ajouter un exploitant à son projet, trois actions sont possibles selon votre besoin.

Elles sont proposées sous forme de bouton en haut de la liste des exploitants agricoles dans le projet PSE :

- **Créer un exploitant** : au clic sur le bouton le formulaire de création d'un exploitant est affiché. Renseignez les champs du formulaire afin d'obtenir un profil complet et faciliter la gestion future de son profil.
- **Associer un exploitant** : cette option permet de rechercher et d'associer un exploitant agricole existant dans l'application au projet PSE en cours. Pour cela il faut taper son nom dans le champ de recherche affiché, le sélectionner et cliquer sur le bouton *Enregistrer* pour que l'action soit prise en compte.
 - Seuls les exploitants agricoles n'ayant pas de projet PSE déjà associé peuvent être sélectionnés. Cela signifie que les exploitants qui sont déjà liés à un projet PSE précédent ne seront pas proposés.
 - Pour que l'exploitant soit visible dans la liste, il faut qu'un animateur territorial est préalablement choisi l'option 'Quitter le projet PSE' dans la liste des exploitants de l'ancien projet PSE. Cette action retire l'exploitant de l'ancien projet, le rendant éligible pour être associé à un nouveau projet PSE.
- **Importer des exploitants** : au clic sur le bouton la page dédiée s'affiche et permet de créer et d'associer plusieurs exploitants au projet PSE en même temps.
 1. La première étape consiste à récupérer le fichier modèle pour le compléter, le téléchargement est proposé au clic sur le bouton 'Téléchargez le fichier modèle' le fichier "modele_fichier_exploitants_agricoles.csv" est téléchargé sur votre ordinateur
 2. l'étape suivante est celle de la complétion du fichier sur votre ordinateur . Il s'agit de renseigner les données demandées en conservant le format du fichier modèle et les règles suivantes :
 - Téléphone : 10 chiffres (exemple : 0123456789).
 - Adresse e-mail : format standard (exemple : adresse@mail.fr), attention à ce que l'adresse e-mail soit unique et non utilisée sur le site.
 - SIRET : 14 chiffres.
 - Numéro PACAGE : 9 chiffres.
 - Surface agricole utile : nombre exprimé en hectares (exemple : 50.75).

-> **Enregistrez le fichier** sur votre ordinateur

3. **Importez le fichier** : en bas de la page, suite au bloc 'notice', cliquez sur le bouton "Choisir un fichier", sélectionnez le fichier depuis votre ordinateur, puis cliquez sur "Enregistrer".

Les profils exploitants sont ainsi créés automatiquement et directement associés au projet PSE. Ils peuvent être retrouvés directement depuis la liste des exploitants du projet

Vue profil d'un exploitant agricole

Depuis la liste des exploitants agricoles du projet PSE, au clic sur l'action "consulter" on arrive sur la page profil de l'exploitant choisi.

Cette page propose de retrouver :

- **Les informations du profil**, elles sont modifiables au clic sur le bouton "modifier" qui affiche le formulaire d'édition.
- **Le tableau des rémunérations** : le tableau de rémunération aide à suivre l'évolution des revenus de l'exploitant agricole à travers les différentes années du projet en comparant la projection initiale (ligne trajectoire initiale) avec les montants effectivement validés pour chaque année :
 - A. Trajectoire initiale : cette ligne montre le revenu de l'exploitant pour l'Année X, tel qu'il est prévu **dans la simulation "validée" (ou "vérifiée") pour l'Année 0** si cette information existe.
 - B. Montants validés : Cette ligne présente le revenu de l'exploitant pour l'Année X obtenu dans **la simulation "validée" (ou "vérifiée") pour l'Année X**.
- **La liste des simulations associées** : directement affichée sur le profil de l'exploitant concerné, la liste remonte la ou les simulations qui lui sont associées. Le bouton "Créer une simulation" permet d'en générer une nouvelle avec l'un des systèmes d'indicateur de son projet PSE.

La fiche projet PSE

La fiche projet, permettant de communiquer des informations sur le projet (site public), est éditée par le porteur de projet et soumise à validation de l'Agence de l'eau ou l'administration centrale afin d'être publiée. Elle ne doit être publiée que lorsque le projet est finalisé et va être mis en œuvre.

La fiche projet devra être mise à jour régulièrement et notamment après l'engagement des agriculteurs dans le projet.

Création et modification de la fiche du projet

Depuis la page d'accueil du projet PSE 'Information générale' le bloc suivant est affiché, au clic sur le bouton le formulaire d'édition est affiché.



Le formulaire d'édition de la fiche projet propose un ensemble de champs à renseigner afin de compléter les emplacements affichés sur la partie haute de la fiche publique. Les champs requis sont indiqués par une astérisque.

Contenu éditorial

Plusieurs sections éditoriales sont proposées à l'édition libre et peuvent être ajoutées librement à la fiche.

Pour cela il est nécessaire de sélectionner un des éléments suivants dans la section 'Ajouter un élément' en bas de formulaire.

En cliquant sur le titre de la section ajoutée, il est possible de le faire glisser à l'emplacement souhaité en maintenant et déplaçant avec la souris.

Les sections suivantes sont proposées :

- **Titre secondaire** : permet d'ajouter un titre à une section avec un pictogramme associé. le titre sera affiché en colonne de gauche, dans un sommaire proposé à l'utilisateur qui consulte la fiche pour naviguer rapidement dans la fiche du projet PSE.
- Les icônes proposées correspondent aux symboles suivants qui seront affichés devant le titre secondaire saisi :

-  graphique
-  point sur la carte
-  calendrier
-  critère
-  indicateur

- **Texte HTML** : permet de saisir du texte dans un éditeur de texte permettant d'appliquer de la mise en forme (gras, italique, liste à puce, liste numérotée, niveau de titre 3, niveau de titre 4) et d'ajouter un lien hypertexte en sélectionnant le texte souhaité et en cliquant sur le bouton en forme de maillon
- **Image** : permet de sélectionner et d'ajouter une image qui sera affichée en pleine largeur dans la zone de texte, à la suite des précédentes section ajoutée à la fiche. Si cela est utile il est possible de renseigner un titre, d'indiquer un copyright et d'ajouter une transcription textuelle qui s'afficheront sous l'image.
- **Lien** : cet élément permet d'ajouter un lien à la page qui sera mis en avant dans un bloc dédié.
- **Ressource** : permet de sélectionner et d'ajouter un document qui sera mis en avant dans un bloc dédié à la suite dans la zone de texte.

Validation et publication de la fiche PSE

Seule votre agence de l'eau référente ou l'administration centrale peut publier la fiche projet PSE et ainsi la rendre visible sur le site public.

Une fois l'édition finalisée, vous pouvez contacter votre agence de l'eau référente ou l'administration qui vous suit, **hors application**, afin de demander la vérification et publication de la fiche et sa publication.

Remplacement d'une fiche par une nouvelle

Si vous souhaitez apporter des modifications à une fiche déjà publiée, alors un nouveau brouillon est à créer et à soumettre à l'agence de l'eau référente ou à l'administration centrale pour publication.

Cas particulier des fiches existantes sur l'ancienne version du site

Pour les fiches projet déjà présentes sur l'ancienne version du site, il est nécessaire de repasser sur ces dernières pour les compléter les nouveaux champs qui ont été ajoutés sur cette nouvelle version du site.

Il est important de bien compléter ces champs pour garantir la mise à jour correcte de la fiche projet.

Une fois sur la page d'édition, il faut cliquer sur le bouton "**Initialiser le contenu éditorial**" en haut du formulaire pour récupérer automatiquement le contenu de l'ancienne fiche.

Modification de la fiche projet "PSE Haut-Rhône"

Consulter 

Initialiser le contenu éditorial 

La validation par l'agence de l'eau référente ou l'administration centrale n'est pas nécessaire, à l'enregistrement, les modifications sont directement visibles sur le site.

A noter que tant que vous n'apportez pas de modifications à la page, le contenu reste inchangé. Cependant, dès que vous commencez à éditer la fiche, vous devez remplir tous les champs requis avant de pouvoir enregistrer la page.

Système d'indicateurs

Création et paramétrisation d'un système d'indicateurs

Depuis la liste des système d'indicateurs du projet PSE, au clic sur l'action ajoute' Le formulaire de création d'un système d'indicateur s'affiche.

Limite

Seuls 4 systèmes d'indicateurs par projets pse sont autorisés, un seul système d'indicateur validé par projet PSE

Lors de la création du système, il vous est demandé de donner un nom reconnaissable au système d'indicateur (la date peut être un bon repère). Ce nom pourra être modifié après au clic sur le bouton "Modifier" depuis l'encadré Information générales de la vue consultation.

Etape 1 : construire le système d'indicateur

Ajout et gestion des indicateurs

La page d'édition d'un système d'indicateurs permet de sélectionner les indicateurs souhaités par domaine.

Etape 1: construire le système d'indicateur ^

Ajouter un indicateur +

Attention : la somme des poids des indicateurs pour chaque domaine doit être égale à 100.

Gestion des structures paysagères v

Gestion des systèmes de production agricole v

Au clic sur le bouton "Ajouter un indicateur", la liste du catalogue des indicateurs s'affiche. Cette liste propose tous les indicateurs ayant été utilisés dans un ou plusieurs PSE.

Depuis la liste des indicateurs, vous pouvez filtrer les indicateurs par Domaine ou en rechercher un en particulier par son nom.

- **Ajout d'un indicateur**

Depuis la liste des indicateurs, cliquez sur le bouton "Ajouter" pour l'ajouter à votre système d'indicateur. *La page de paramétrisation s'affiche*

Il est fortement conseillé d'utiliser au maximum des indicateurs existants. En cas de nécessité, il est possible de proposer la création d'un nouvel indicateur et de le soumettre à validation de l'administration centrale. Cf "[Proposer la création d'un nouvel indicateur](#)"

- **Paramétrisation d'un indicateur**

Pour paramétrer l'indicateur, renseignez les champs suivants :

1. **Description contextuelle** : Ce champ permet d'ajouter une description détaillée de l'indicateur, qui sera affichée dans l'info-bulle de l'indicateur sur le simulateur.
2. **Seuil minimal** : Définissez un seuil minimal pour l'indicateur. Si la valeur renseignée atteint ce seuil, l'indicateur recevra une note de 0/10. Selon le régime d'aide, ce seuil minimal doit être au moins égal à la pratique moyenne ou médiane.
3. **Seuil maximal** : Définissez un seuil maximal pour l'indicateur. Si la valeur renseignée atteint ce seuil, l'indicateur recevra une note de 10/10.
4. **Normalisation** : La fonction de transformation par défaut peut être personnalisée à l'aide d'un graphique modulable. Cette fonctionnalité permet une normalisation par palier ou par courbe libre.
 - Axe des abscisses : Représente la note de l'indicateur.
 - Axe des ordonnées : Représente les valeurs possibles de l'indicateur, situées entre les deux seuils définis.
 - a. **Normalisation linéaire (par défaut)** : La note de l'indicateur est calculée de manière linéaire entre le seuil minimal et maximal.
 - b. **Normalisation libre** : Permet d'ajuster la courbe de manière personnalisée en ajoutant entre 2 et 21 points. La normalisation reste linéaire entre chaque point ajouté.
 - c. **Normalisation par paliers** : La notation de l'indicateur est divisée en un nombre de classes que vous pouvez définir (entre 1 et 20). Chaque intervalle est ouvert à gauche et fermé à droite.

Une fois les informations complètes, cliquez sur **Enregistrer** et répétez l'opération pour ajouter tous les indicateurs nécessaires. L'indicateur est affiché dans la section du domaine auquel il appartient.

Utilisation des domaines : Il est possible d'ajouter des indicateurs dans deux domaines ou dans seulement l'un des domaines principaux (gestion des structures paysagères ou gestion des systèmes de production agricole).

Tous ces paramètres peuvent être modifiés tant que le système d'indicateur n'a pas été envoyé pour validation ou validé.

- **Supprimer l'indicateur de son système d'indicateurs**

Une fois que l'indicateur a été ajouté, il est possible de revenir en arrière et de le supprimer en accédant à sa page d'édition (bouton Modifier) puis en cliquant sur le bouton "Supprimer ».

Modification du poids des indicateurs

Une fois tous les indicateurs choisis, il faut pondérer les indicateurs entre eux en modifiant leur poids. Pour accéder à la page de modification des poids, cliquez sur le bouton "Modifier les poids"

Etape 1: construire le système d'indicateur ^

[Ajouter un indicateur +](#) [Modifier les poids ↗](#)

Attention : la somme des poids des indicateurs pour chaque domaine doit être égale à 100.

Etape 1: construire le système d'indicateur

Attention : la somme des poids des indicateurs pour chaque domaine doit être égale à 100.

Gestion des structures paysagères ^

Gestion des systèmes de production agricole ^

Gestion des ressources de l'agroécosystème

Indicateur	Seuil minimal	Seuil maximal	Poids par indicateur	Action(s)
Leviers de régulation des pathogènes et des ravageurs (pts)	100	200	<input type="text" value="50"/>	Modifier ↗
Part de surface fertilisée avec de l'azote organique ou légumineuses (%)	100	23	<input type="text" value="50"/>	Modifier ↗

[Annuler ×](#) [Enregistrer 💾](#)

En renseignant le champ "Poids de l'indicateur" pour chacun des indicateurs, vous indiquez le pourcentage de pondération à lui appliquer.

Attention, la somme des pondérations doit être égale à 100% pour chaque domaine. Par définition les deux domaines ont le même poids.

Etape 2 : Paramétrage du calcul du montant de l'aide

Pour modifier la paramétrisation du système d'indicateur, cliquez sur le bouton « Modifier les paramètres » afin que la page d'édition des paramètres du calcul s'affiche.

- **Effet cliquet** :
Pour activer l'effet cliquet pour le domaine Gestion de système de production agricole, cochez la case "Effet cliquet" située sous le titre du domaine. L'effet cliquet est activé par défaut et de manière obligatoire pour le domaine Gestion des structures paysagères.
- **Modification des valeurs guides** :
Vous avez la possibilité de revoir à la baisse les valeurs guides définies au niveau national pour les deux domaines, ainsi que pour la création et le maintien des structures (La modification à la hausse est bloquée)
- **Définition des plafonds** :
Plusieurs plafonds sont proposés dans le cadre du PSE. PSE Environnement ne prend en charge que ces plafonds et ne gère pas d'autres types de plafonds. Lors de leur définition, ces plafonds seront appliqués au calcul de la rémunération dans les simulations, agissant comme des "**rabots**", c'est-à-dire qu'ils permettent de réduire les montants calculés en fonction des seuils définis.
- **Commentaire** :
Nous conseillons vivement aux porteurs de projet d'explicitier les décisions prises lors de la définition du système d'indicateur. Cela est particulièrement important dans le cadre des PSE, qui sont des projets de 5 ans, nécessitant souvent un turnover des gestionnaires de l'aide. Ce champ ne sera visible que sur cette page d'édition du système d'indicateur
- **Diagnostic du territoire** :
Ce document sert à justifier et présenter les choix des indicateurs ainsi que le paramétrage du dispositif, permettant une meilleure compréhension des décisions prises.

Proposer la création d'un nouvel indicateur

Pour les besoins particuliers d'un projet PSE, un porteur de projet peut être amené à proposer un nouvel indicateur.

Cette création est soumise à la validation de l'agence de l'eau référente ainsi qu'à celle de l'administration centrale. Cela prend donc plus de temps de validation du système d'indicateur qui l'utilise.

Lors de l'ajout d'un indicateur à votre système, cliquer sur 'Ajouter un indicateur', puis, depuis la liste des indicateurs, cliquez sur le bouton « Proposer un nouvel indicateur » pour accéder sur le formulaire de création d'un indicateur.

[← Retour au système d'indicateurs](#)

Choisir un indicateur pour le système "nom du système d'indicateur"

Proposer un nouvel indicateur +

Filtrer la liste

Nom de l'indicateur	Domaine
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Définition de l'indicateur

Les champs suivants sont à renseigner :

- Le nom et la description générique de l'indicateur (devra pouvoir être utilisée pour d'autres projets)
- Le domaine auquel il est associé
- L'unité de mesure

Cliquez sur le bouton "Enregistrer" pour envoyer votre proposition en validation. Vous pouvez poursuivre la construction de votre système d'indicateur avec ce nouvel indicateur en commençant par son paramétrage. Ainsi, le parcours classique de paramétrisation d'un indicateur est à suivre, la page de paramétrisation de l'indicateur pour le projet PSE est affichée.

A noter : si le système d'indicateurs a déjà été examiné et retenu par l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projet, cette étape de validation a déjà été réalisée hors application. Il s'agira alors d'une validation de l'administration centrale uniquement.

Tester le système d'indicateurs

Nous vous conseillons fortement de faire plusieurs tests sur votre système d'indicateur avant de le soumettre à validation.

Depuis la page d'édition du système d'indicateur, un bloc dédié est proposé en bas de page et propose de tester le système d'indicateurs en cliquant sur le bouton "Tester".

Tester le système d'indicateurs

Le bouton "tester" permet d'ouvrir une feuille de calcul et ainsi de faire des calculs de rémunération et d'attribuer une simulation de situation à un exploitant agricole de votre PSE

[Tester](#)

Le parcours de test du système est le même que lors de la saisie d'une simulation. Pour en savoir plus consulter la rubrique dédiée ["Création d'une simulation"](#)

Ces simulations de test du système sont à retrouver dans la liste des simulations associées au projet PSE.

Étapes de validation et publication du système d'indicateurs

Un fois les tests conclusifs, le système d'indicateur doit être validé avant d'être publié et donc reconnu comme celui de référence.

Sur la page d'édition du système d'indicateur, en bas de page, le bloc « Étapes de validation et statut » affiche les actions possible en fonction du contexte en cours du Système d'indicateurs.

Soumettre à validation

Ainsi, une fois les indicateurs ajouté au système, le paramétrage réalisé et les règles respectées (pondération, nombre d'indicateur requis...) le bloc affiche le bouton « soumettre à validation »

Etapes de validation et statut

Une fois le système d'indicateurs construit et paramétré, vous êtes invité à le soumettre à validation auprès de votre agence de l'eau référente. Cliquez sur le bouton ci-dessous pour que vos référents à l'agence de l'eau soient notifiés de votre demande par email.

Soumettre à validation

Au clic sur le bouton, l'agence de l'eau référente ou l'administration centrale est avertie de la demande de validation grâce à une notification mail.

-> Le système d'indicateur ne pourra plus être modifié mais il peut être **dupliqué** pour travailler sur un nouveau système d'indicateur brouillon embarquant tous les éléments de ce dernier.

Statut 'En attente de validation agence de l'eau : le système d'indicateur est à l'étude du côté de l'agence de l'eau référente qui va bientôt statuer.

Statut 'En attente de validation par l'administration centrale : indique que l'agence de l'eau a validé le système d'indicateurs et qu'il est désormais en attente de la validation des indicateurs proposés par l'administration centrale. Cette étape n'est nécessaire que lorsque le système d'indicateur est composé d'au moins un indicateur proposé (non présent dans le catalogue national)

Système d'indicateurs validé : publication du système d'indicateurs

Lorsque l'agence de l'eau référente valide le système d'indicateurs depuis l'application PSE, une notification mail est adressée au porteur de projet référent (adresse mail renseignée sur le projet PSE) l'informant du changement de statut.

Le système d'indicateurs est désormais "Validé". Il est affiché sur la page d'édition du projet PSE avec le statut « Validé ».

Pour qu'il soit reconnu comme celui de référence, il est nécessaire que l'animateur territorial modifie son statut et le publie.

Etapes de validation et statut

L'agence de l'eau référente a validé ce système d'indicateurs. Vous pouvez maintenant le publier pour qu'il devienne le système d'indicateurs de référence de ce projet PSE.

Si le système d'indicateurs doit être révisé, cliquez sur "Passer en révision" : il sera conservé en archive, et le porteur de projet pourra le dupliquer pour soumettre une nouvelle proposition à valider.

Publier

Passer en révision

Publier

Sur la page d'édition du système d'indicateur, en bas de page, le bloc « Étapes de validation et statut » propose le bouton "Publier". Au clic sur le bouton, l'animateur territorial indique qu'il s'agit du système d'indicateur de référence.

Le système d'indicateurs obtient le statut 'Publié' et le projet PSE devient "Actif"

Passer en révision

Cette action permet de modifier un système d'indicateurs après sa validation et ou publication et ainsi d'annuler la validation. A partir de là, le système d'indicateur peut être dupliqué pour repartir depuis ses critères de paramétrages puis soumis à nouveau à validation.

Attention, cette opération oblige à repasser sur les simulations des exploitants en les associant au nouveau système d'indicateur. En effet, les simulations créées auparavant restent calculées selon l'ancien système d'indicateur.

Cas d'un système d'indicateurs non validé

Il est possible que le système d'indicateurs proposé ne soit pas validé par l'agence de l'Eau ou par l'administration centrale.

Ceci arrive notamment lorsque certains nouveaux indicateurs ne sont pas validés. Dans ce cas-là, le système d'indicateur devient « Obsolète », il ne peut plus être modifié ni validé.

Afin de proposer à la validation un nouveau système d'indicateur, il est possible de reprendre le système d'indicateur obsolète et de le **dupliquer** (bouton en bas de la page du système d'indicateur).

Les simulations

Une simulation peut être créée depuis :

- depuis le profil d'un exploitant agricole : l'exploitant est directement associé à la simulation (il peut être modifié)
- depuis le bloc "Tester le système d'indicateurs" qui est proposé sur la page 'Information générale' de votre Projet PSE ou depuis la liste des simulations au clic sur le bouton "Ajouter +" : le système d'indicateur validé ou publié est alors présélectionné et ne peut être modifié
- depuis la page de paramétrage d'un système d'indicateurs en cours de construction : permet de tester le système d'indicateur concerné

Toutes les simulations créées sont à retrouver directement depuis l'entrée de menu principal 'Les simulations' ou depuis la sous-rubrique 'Simulations de situation' depuis votre Projet PSE.

Une simulation remontera sur le profil d'un exploitant agricole dès lors qu'il y est sélectionné dans le champ 'Exploitant agricole' de cette dernière.

Test d'un système d'indicateur : la page de la simulation peut être utilisée pour tester le système d'indicateur avant son envoi en validation ou bien pour tester une situation pour le compte d'un exploitant. Vous pouvez réaliser autant de simulation que souhaité.

Tester le système d'indicateurs

Le bouton "tester" permet d'ouvrir une feuille de calcul et ainsi de faire des calculs de rémunération à partir de données fictives d'exploitations.

Tester

Créer une simulation - généralités

Paramétrer la simulation

Pour les besoins de la simulation vous êtes invité à renseigner plusieurs paramètres :

- **Titre de la simulation** : un titre est à renseigner pour faciliter son identification
- **Exploitant agricole** : si vous souhaitez attribuer un exploitant agricole à la simulation, vous pouvez le choisir parmi la liste déroulante des exploitants associés au projet PSE
- **Surface d'aide** : indiquer la surface d'aide en hectares (ha)
- **Si GAEC, indiquer le nombre d'associés** : ce champ numérique est à renseigner pour appliquer la transparence des GAEC pour les plafonds d'aides (à ne compléter que dans le cas d'un GAEC).
- **Année de déclaration** : cette information est à sélectionner parmi les propositions de la liste déroulante (remonte le nombre d'années engagées du projet PSE)

Créer une simulation

Informations générales

* Champs obligatoires.

Système d'indicateurs *	Titre *
Version du 06/07/2022 - 14h37	<input type="text"/>
Exploitant agricole	Surface d'aide *
Choisissez un exploitant	en hectare
	<input type="text"/>
Si GAEC, indiquer le nombre d'associés	
<input type="text"/>	
Année de déclaration	
Choisissez une année	

Saisir les données des indicateurs

La simulation reprend les indicateurs du système d'indicateurs avec autant de cases que d'années d'engagement du projet PSE.

Les seuils et la pondération appliquées à l'indicateur sont indiqués en haut à droite de son titre

L'unité attendue est précisée en dessous de chaque année à saisir : hectares, pourcentages, note...

% de haies, d'arbres alignés et de mares au sein de la plaine alluviale ⓘ						Seuils: 0 à 6, Poids: 42
Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
En %	En %	En %	En %	En %	En %	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Chaque année de chaque indicateur doit être remplie. Néanmoins, le résultat de la simulation fera un focus sur l'année de déclaration indiquée.

Enregistrer et lancer le calcul de la simulation

En bas de formulaire plusieurs boutons sont proposés pour finaliser la simulation :

- **Annuler** : permet de recharger la simulation en vidant les données renseignées, permet d'annuler la saisie
- **Enregistrer** : permet de sauvegarder la simulation avec les données saisies tout en restant sur la page en cours.
- **Enregistrer et calculer** : permet de sauvegarder la simulation (brouillon) avec les données saisies et de lancer le calcul et d'accéder à la page de résultat de la simulation.

<input type="button" value="Annuler X"/>	<input type="button" value="Enregistrer 📄"/>	<input type="button" value="Enregistrer et calculer 📄"/>
--	--	--

Résultats d'une simulation

La page du résultat de la simulation s'affiche.

En haut de la page on retrouve le résultat de la simulation synthétisé avec le montant global de l'aide pour les X années d'engagements ainsi que la rémunération annuelle si une année de déclaration a été précisée lors du paramétrage de la simulation

Il est possible de télécharger sa simulation au format PDF pour obtenir la vue détaillée du calcul. **C'est ce document qui est à transmettre à l'exploitant agricole et à déposer sur Démarches simplifiées.**

Télécharger le PDF de la simulation

Les résultats détaillés de la simulation sont à retrouver dans le fichier pdf

Exporter la simulation (PDF) ↓

Statuts d'une simulation

Simulation Brouillon

C'est le statut initial d'une simulation dès qu'elle est créée et enregistrée. La simulation reste modifiable, les données et les paramètres peuvent être ajustés.

Il est possible de garder des brouillons de simulation pour le même exploitant et la même année de déclaration en même temps qu'une simulation validée sans que cela pose de problème.

Simulation Validée

Ce statut est attribué à une simulation **associée à un exploitant agricole** sur laquelle un **animateur territorial a cliqué sur le bouton 'Valider'** depuis la page de résultat. La simulation n'est plus modifiable.

Ce statut permet d'indiquer que la simulation est celle de référence pour l'exploitant agricole pour l'année sélectionnée.

Une simulation validée pour une année permet de compléter le tableau de suivi des rémunérations de l'exploitant agricole mais également de générer un PDF indiquant que la simulation est validée.

Etapes de validation et statut

En cliquant sur le bouton "Valider", la simulation devient celle de référence pour cet exploitant agricole, est prise en compte dans le tableau des rémunérations sur la page profil de l'exploitant, et peut être déposée sur Démarches Simplifiées.

Valider

Dévalider : À tout moment une simulation validée peut être dévalidée par l'animateur territorial (notamment si une erreur est identifiée) en cliquant sur « Dévalider » depuis le même bloc sur la page de résultat.

Simulation Vérifiée

Dès lors qu'une simulation est validée elle peut être marquée comme étant **"vérifiée" par un instructeur** depuis la page de résultat de la simulation validée.

La fonction vérifiée n'est pas obligatoire mais permet d'acter qu'elle a été vue et validée par un instructeur.

Etapes de validation et statut

En tant qu'instructeur du territoire, vous pouvez cliquer sur le bouton "Vérifier" pour confirmer que cette simulation est validée par vos soins pour l'exploitant agricole et l'année de déclaration sélectionnée.

Cette simulation est celle de référence pour cet exploitant agricole. Vous pouvez annuler cette validation en cliquant sur le bouton ci-dessous. Elle repassera au statut brouillon et en sera plus prise en compte dans le tableau des rémunérations sur la page profil de l'exploitant

[Indiquer la simulation comme vérifiée](#)

[Annuler la validation](#)

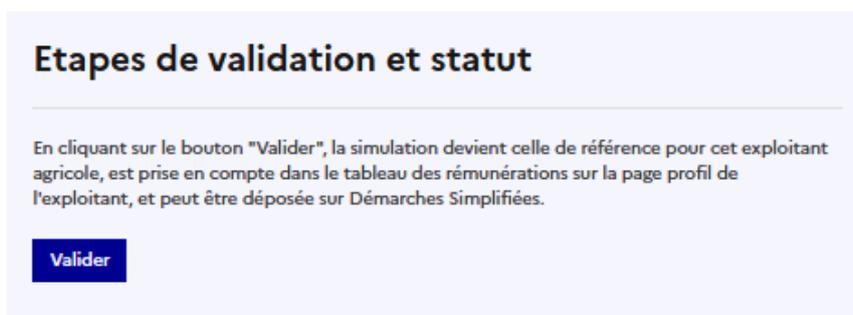
Créer une simulation pour le compte d'un exploitant agricole

Le principe de PSE Environnement est de générer une simulation par an et par exploitant agricole.

Définir la trajectoire initiale d'un exploitant

Pour réaliser une simulation qui servira de trajectoire initiale il est demandé de :

- lors du paramétrage de la simulation **sélectionner l'année 0** comme année de déclaration
- **choisir l'exploitant agricole** spécifique dans la liste de ceux associés au projet PSE
- **valider la simulation** depuis la page de résultat de la simulation, au niveau du bloc 'Étape de validation et statut' (Seules les simulations associées à un exploitant et ayant une année de déclaration peuvent être validées.)



Ainsi, la simulation devient celle de référence pour cet exploitant agricole, est prise en compte dans le tableau des rémunérations sur la page profil de l'exploitant, et peut être déposée sur Démarches Simplifiées.

Réaliser une simulation de déclaration annuelle

Pour réaliser une simulation qui servira de déclaration pour une année donnée il faut :

- lors du paramétrage de la simulation **sélectionner l'année X** comme année de déclaration
- **choisir l'exploitant agricole** spécifique dans la liste de ceux associés au projet PSE
- valider la simulation depuis la page de résultat de la simulation, au niveau du bloc 'Étape de validation et statut' (Seules les simulations associées à un exploitant et ayant une année de déclaration peuvent être validées.)

Ainsi, la simulation devient celle validée pour cet exploitant agricole et cette année de déclaration. Elle est prise en compte dans le tableau des rémunérations sur la page profil de l'exploitant, et peut être déposée sur Démarches Simplifiées.

A

noter

:

Vous pouvez repartir de la simulation de l'année précédente en cliquant sur le bouton **"Dupliquer"** depuis la page de consultation de la simulation. Cela permet de générer une copie modifiable afin d'ajuster les résultats de l'année en cours sans repartir d'une feuille blanche.